

**DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT MODIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION 2021-2026**

**L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 4 MARS 2021,**

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Provisoire 2020-12-18-14 portant sur l'offre de formation 2021-2026 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Provisoire 2021-01-28-13 portant modification de l'offre de formation 2021-2026 ;

Vu la présentation de Monsieur le Président Provisoire de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**d'effectuer les modifications suivantes sur l'offre de formation 2021-2026 :**

	Mentions et parcours votés dans les instances en décembre 2020	Modifications
EUPI	Master Physique fondamentale et applications <i>Univers et particules</i> <i>Nanophysique</i> <i>International Master in Particle Physics - iMaP<sup>2</sup></i>	Master Physique fondamentale et applications <i>Univers et particules</i> <i>Nanophysique</i> <i>Advanced Methods in Particle Physics</i>
IAE Clermont Auvergne	Master Finance <i>Marchés financiers</i> <i>Accounting and finance</i> <i>International Audit Economics and Finance</i> <i>Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers</i>	Master Finance <i>Marchés financiers</i> <i>Accounting and finance</i> <i>International Audit Economics and Finance</i> <i>Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers</i>

	<p>Master Management et Administration des Entreprises</p> <p><i>Management et Administration des Entreprises</i>  <i>Management des organisations médico-sociales et de santé</i>  <i>Entrepreneuriat et innovation</i>  MBA « Sustainable Management »</p>	<p>Master Management et Administration des Entreprises</p> <p><i>Management et Administration des Entreprises (MAE)</i>  <i>Management des organisations médico-sociales et de santé</i>  <i>Entrepreneuriat et innovation</i>  MBA Sustainable Management for Mobility, Activity, Responsibility &amp; Technology (SMM@RT MBA)</p>
--	--	---

Membres en exercice : 71

Votes : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président Provisoire,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : AssProv UCA  
DELIBERATION A DISTANCE 2021-03-04-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*